



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Sainte-Aurélie
Beauce-Sud

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

Avis public de promulgation

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Eric Desroches, directeur général | secrétaire-trésorier de la susdite
Municipalité,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté lors d'une séance tenue le 2 mai 2016, le «**RÈGLEMENT n° 05-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**».

QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 avril 2016.

QU'un avis public de promulgation a été affiché le 9 août 2016.

QUE le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

DONNÉ à Sainte-Aurélie Beauce-Sud ce 9^e jour du mois d'août 2016.

Eric Desroches
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Notre-Dame-des-Pins, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 9^e jour du mois d'août de l'année deux mille seize (2016).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois d'août de l'année deux mille seize (2016).

Eric Desroches
Directeur général | Secrétaire-trésorier